

Calendrier des différentes étapes à suivre par l'équipe de visiteurs

Cycle d'agrément 2023-2024

Prenez note que ce calendrier est une **chronologie approximative** des événements qui ont lieu avant, pendant et après la visite d'agrément. Les dates peuvent varier selon la date prévue de votre visite d'agrément.

Date	Étape	Responsable
Août 2022	On rappelle au doyen que l'agrément prend fin le 30 juin 2024 et qu'une demande de visite d'agrément devrait être présentée au plus tard le 1er janvier 2023 .	Secrétariat
Septembre 2022	Le président de l'équipe de visiteurs est choisi (à confirmer à la réunion d'hiver).	Bureau d'agrément
Octobre 2022 – décembre 2022	Un accusé de réception de la demande de visite d'agrément est envoyé au doyen.	Secrétariat
	L'organisme de réglementation approprié est avisé de la demande de visite d'agrément.	Secrétariat
Septembre 2022 – janvier 2023	Le doyen/responsable désigné confirme l'acceptabilité du président de l'équipe de visiteurs qui a été choisi. (Le doyen/responsable désigné ne peut refuser ce choix que pour des raisons sérieuses, p. ex. un conflit d'intérêt.)	Secrétariat
	Le président de l'équipe de visiteurs est désigné. Les programmes faisant l'objet de la visite sont confirmés.	Secrétariat
Décembre 2022 – février 2023	La documentation pertinente (questionnaire d'agrément, normes et procédures d'agrément, etc.) est expédiée au doyen/responsable désigné.	Secrétariat
Février – mars 2023	La documentation pour la visite (normes et procédures d'agrément, etc.) est expédiée au président de l'équipe de visiteurs.	Secrétariat
Novembre 2022 – février 2023	Le président de l'équipe de visiteurs et le doyen/responsable désigné établissent la date de la visite, soit à l'automne 2021 ou à l'hiver 2022. La date est confirmée par lettre au doyen/responsable désigné et au secrétariat du Bureau d'agrément au plus tard le 1er mars 2023 .	Président de l'équipe de visiteurs

Date	Étape	Responsable
Février 2023 (suite)	Dans le cadre du processus d'établissement des dates de la visite, le doyen/responsable désigné confirme la disponibilité du président/recteur, des vice-présidents/vice-recteurs appropriés et des autres membres du personnel administratif (p. ex., le registraire, le doyen des études supérieures et les doyens de facultés offrant des cours hors faculté) que rencontrera le président de l'équipe de visiteurs.	Doyen/ responsable désigné
	Le doyen/responsable désigné prépare le programme proposé pour le président et le vice-président de l'équipe de visiteurs et pour les visiteurs généraux et le soumet au plus tard le 15 février 2023 au président de l'équipe de visiteurs pour commentaires.	Doyen/ responsable désigné
	Les visiteurs de programmes sont choisis <u>et le président de l'équipe de visiteurs doit recevoir l'approbation du doyen/responsable désigné à l'égard des membres de cette équipe (sauf le visiteur général)</u> . Les noms des membres de l'équipe sont transmis au secrétariat au plus tard le 15 mars 2023 .	Président de l'équipe de visiteurs
Mars 15 – avril 15 2023	L'organisme de réglementation est avisé de la date de la visite et est invitée à choisir le visiteur général ou les visiteurs généraux et à soumettre leur CV. Les signataires de l'Accord de Washington sont avisés qu'ils peuvent proposer des observateurs (sous réserve de l'approbation du doyen et du président de l'équipe).	Secrétariat
	Les visiteurs généraux qui font partie de l'équipe de visiteurs sont choisis et acceptés par le doyen/responsable désigné au plus tard le 1er juin 2023 .	Organisme(s) de réglementation du génie
	Les visiteurs généraux sont avisés par lettre de leur nomination. Le président de l'équipe de visiteurs est avisé du choix des visiteurs généraux.	Secrétariat
Juillet – août 2023	La liste finale des membres de l'équipe, incluant leur adresse, est envoyée au doyen/responsable désigné pour la distribution du questionnaire.	Secrétariat
	Les CV des visiteurs généraux sont envoyés au président de l'équipe de visiteurs.	Secrétariat
	La documentation pour la visite (normes et procédures d'agrément, etc.) est envoyée à tous les membres de l'équipe.	Secrétariat
	Conformément aux recommandations du doyen/responsable désigné, des dispositions provisoires pour l'hébergement à l'hôtel doivent être prises.	Secrétariat

Date	Étape	Responsable
Juillet – août 2023 (suite)	L'affectation provisoire des tâches est communiquée aux membres de l'équipe autres que les visiteurs de programmes.	Président de l'équipe de visiteurs
	L'emploi du temps des observateurs (le cas échéant) est finalisé selon les suggestions du doyen.	Président de l'équipe de visiteurs
Huit semaines avant la visite (septembre – décembre 2023)	Le questionnaire d'agrément dûment rempli est transmis aux membres de l'équipe ainsi qu'au secrétariat. (Le questionnaire doit être reçu huit semaines avant la visite). Si la documentation adéquate n'est pas reçue comme demandée, le comité exécutif du Bureau d'agrément peut, après avoir consulté le président de l'équipe de visiteurs, annuler la visite.	Doyen/ responsable désigné
	On confirme les dispositions concernant les visites et l'hébergement à l'hôtel au doyen/responsable désigné et aux membres de l'équipe. Le secrétariat fournit le soutien logistique.	Président de l'équipe de visiteurs
Au moment convenu par le président de l'équipe de visiteurs et le responsable du programme	Des plans de cours détaillés, des exemples de travaux et d'évaluations d'étudiants devront être fournis en format électronique (lorsque possible) à l'équipe de visiteurs. Ce matériel doit être envoyé au moment convenu par le président de l'équipe de visiteurs et le responsable du programme. Si la documentation adéquate n'est pas reçue comme demandée, le comité exécutif du Bureau d'agrément peut, après avoir consulté le président de l'équipe de visiteurs, annuler la visite.	Doyen/ responsable désigné
	Les formulaires d'évaluation du rendement des visiteurs sont envoyés au président de l'équipe de visiteurs.	Secrétariat
Quatre semaines avant la visite	Les directeurs de programmes/chefs de départements préparent un emploi du temps proposé pour les visiteurs de programme. Tous les emplois du temps doivent être expédiés directement aux visiteurs de programme au plus tard quatre semaines avant la visite et des copies doivent être envoyées au doyen/responsable désigné et au président de l'équipe de visiteurs.	Directeur de programme/chef de département
Date de la visite	La visite à l'établissement a lieu.	Équipe de visiteurs
Fin de la visite	Les rapports de chacun des membres de l'équipe sont transmis au président de l'équipe de visiteurs.	Membres de l'équipe
Date de la visite + deux semaines	Les formulaires de dépenses sont soumis à Ingénieurs Canada.	Membres de l'équipe
Date de la visite + quatre semaines	Une copie du rapport du président de l'équipe de visiteurs est transmise à tous les membres de l'équipe de visiteurs.	Président de l'équipe de visiteurs

Calendrier des différentes étapes à suivre par l'équipe de visiteurs

Date	Étape	Responsable
	Le rapport de l'équipe de visiteurs est transmis au secrétariat. Les formulaires d'évaluation des visiteurs sont soumis au secrétariat.	Président de l'équipe de visiteurs
Décembre 2023 – février/mars 2024	Le rapport de l'équipe de visiteurs est transmis au comité exécutif du Bureau d'agrément pour révision.	Secrétariat/ Comité exécutif
	Le rapport de l'équipe de visiteurs révisé est transmis au président de l'équipe de visiteurs pour examen et commentaires.	Secrétariat/ Président de l'équipe de visiteurs
Mars – avril 2024	Le rapport de l'équipe de visiteurs est transmis au doyen pour commentaires.	Secrétariat
	Le doyen envoie au secrétariat ses commentaires concernant le rapport de l'équipe de visiteurs.	Doyen
	Les commentaires du doyen sont transmis au président de l'équipe de visiteurs pour ses commentaires.	Secrétariat
	Le président de l'équipe de visiteurs envoie au secrétariat sa réponse aux commentaires du doyen et le secrétariat la transmet au doyen, à titre d'information.	Président de l'équipe de visiteurs
Mai 2024	Le dossier de décision d'agrément est fourni aux membres du Bureau d'agrément.	Secrétariat
Deux semaines avant la réunion de décision (cette réunion ayant normalement lieu la première semaine de juin)	Le doyen a la possibilité de fournir, à propos du dossier de décision d'agrément, des explications finales (éclaircissements, mises à jour) dont le Bureau d'agrément tiendra compte lors de sa réunion de décision de juin. Le secrétariat du Bureau d'agrément doit recevoir ces renseignements supplémentaires au moins deux semaines avant la réunion.	Doyen
Juin 2024	La réunion de décision du printemps du Bureau d'agrément a lieu au début du mois de juin 2024 .	Bureau d'agrément
	La lettre de décision d'agrément est préparée et révisée.	Comité exécutif
	La lettre de décision d'agrément est envoyée au doyen le 30 juin 2024 .	Président du Bureau d'agrément
Juillet 2024	L'avis de décision est envoyé au président de l'établissement.	Président du Bureau d'agrément
Août 2024	Les décisions d'agrément sont communiquées aux membres de l'équipe de visiteurs.	Président du Bureau d'agrément
	La liste des programmes agréés est mise à jour pour le rapport du Bureau d'agrément au 28 août 2024 .	Secrétariat